



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

industrie

Question écrite n° 6420

## Texte de la question

M. Jean-Luc Moudenc alerte M. le ministre du redressement productif au sujet de la branche Bus (*business solutions*) de Thalès services, dont la direction de Thalès a décidé la cession puis la sous-traitance, pour une durée déterminée, à une entreprise tierce (le français GFI). 530 salariés sont concernés, dont 130 à Toulouse. Or on ne sait rien des engagements du repreneur à terme. De même, une fois échu le contrat de sous-traitance qui lie Thalès et le repreneur, rien n'indique que Thalès le renouvellera. Ainsi, le risque du choix d'un autre prestataire situé à l'étranger existe. L'État, actionnaire à hauteur de 27 % de Thalès, a largement son mot à dire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quels sont les leviers d'action que le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour assurer la pérennisation de l'activité sous-traitée à Toulouse bien au-delà de l'échéance du contrat de sous-traitance entre GFI et Thalès et, d'une manière générale, pour limiter les externalisations ayant pour but, à terme, de délocaliser des activités dites « non stratégiques ».

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Moudenc](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6420

**Rubrique :** Défense

**Ministère interrogé :** Redressement productif

**Ministère attributaire :** Économie, redressement productif et numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 octobre 2012](#), page 5486

**Question retirée le :** 15 avril 2014 (Fin de mandat)